

Séquestre de 11 chevaux au Val-de-Travers : enquête en cours

Mardi 23 février 2010, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est intervenu dans une étable du Val-de-Travers, suite à une dénonciation faisant état de chevaux détenus dans des conditions épouvantables. Après un constat sur les lieux, le SCAV a décidé le séquestre préventif immédiat des animaux, qui ont été pris en charge par une organisation genevoise de protection des animaux. L'enquête administrative se poursuit, qui permettra de prendre des mesures définitives à l'encontre du propriétaire des chevaux, un agriculteur de La Brévine.

Les chevaux étaient détenus dans une étable destinée aux bovins, obscure et exigüe. La surface à disposition ne permettait légalement que la détention de quatre chevaux; la surcharge était donc évidente. De plus, la litière n'avait plus été évacuée depuis plusieurs semaines, la couche de fumier atteignant plus d'un demi-mètre de hauteur, réduisant d'autant la hauteur libre à disposition des chevaux, qui était de 50 centimètres inférieure au minimum légal.

Les conditions d'hygiène et le climat d'écurie ne correspondaient en rien aux besoins des animaux. De plus, de forts soupçons existent quant à l'absence de sorties des chevaux hors de leur écurie, ceci depuis leur mise à crèche à l'automne dernier.

Le séquestre immédiat des animaux, décidé par le SCAV, a pour but de leur redonner de bonnes conditions de vie.

Enquête en cours

Parallèlement, l'enquête administrative se poursuit, qui permettra de prendre des mesures définitives à l'encontre du propriétaire des chevaux, un agriculteur de La Brévine.

La loi sur la protection des animaux autorise le SCAV à vendre les animaux et à prononcer une interdiction de détenir des chevaux à l'encontre du détenteur. Une décision définitive à ce sujet sera prise lorsque l'enquête en cours sera bouclée, sous réserve d'une éventuelle dénonciation pénale.

Pour de plus amples renseignements :

Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 68 30.

Neuchâtel, le 26 février 2010